

Ministère du Développement Rural

Société de Mise en Valeur
Agricole de la Casamance
(SOMIVAC)

Unité de Planification
Régionale (UPR)

M. 100 UPR

16/09/1977

1-3-77

PLAN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL POUR LA CASAMANCE

AVANT - PROJET

TOME I

SYNTHESE

CONTEXTE, ANALYSE DES OBJECTIFS

SOMMAIRE

M. 100 UPR

Ministère du Développement Rural

Société de Mise en Valeur
Agricole de la Casamance
(SOMIVAC)

Unité de Planification
Régionale (UPR)

**PLAN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL
POUR LA CASAMANCE**

AVANT - PROJET

TOME I

SYNTHESE

CONTEXTE, ANALYSE DES OBJECTIFS

SOMMAIRE

TABIE DES MATIERES

TOME I

1. INTRODUCTION
2. ANALYSE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE
NATIONALE AU SENEGAL
 - 2.1. EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE DURANT LES QUATRE
PREMIERS PLANS QUADRIENNAUX
 - 2.11. SITUATION DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE A LA
VEILLE DE L'INDEPENDANCE
 - 2.11.1. Prépondérance de la culture arachidière
 - 2.11.2. Stagnation des techniques de production
 - 2.11.3. Faiblesse de la productivité agricole
 - 2.11.4. Détérioration des termes de l'échange et faiblesse
du revenu agricole
 - 2.12. L'INDEPENDANCE ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECONOMIE
AGRICOLE AU SENEGAL
 - 2.12.1. Les objectifs du développement agricole des quatre
premiers plans quadriennaux
 - 2.12.2. Les moyens mis en oeuvre
 - 2.12.21. Les structures d'intervention en milieu rural
 - 2.12.21.1. Les structures de formation et d'encadrement
 - 2.12.21.2. Les structures d'approvisionnement, de commer-
cialisation et de crédit agricoles
 - 2.12.22. La réforme foncière
 - 2.12.23. Le financement du développement agricole au cours
des quatre premiers plans quadriennaux
 - 2.13. LES RESULTATS ACQUIS DES QUATRE PREMIERS PLANS
QUADRIENNAUX
 - 2.13.1. La modernisation des techniques agricoles
 - 2.13.2. L'augmentation de la production et la productivité
agricole
 - 2.13.3. La diversification de la production agricole
 - 2.13.4. Le poids économique de l'agriculture sénégalaise
et l'évolution du niveau de vie à la campagne
 - 2.14. CONCLUSION

- 2.2. LE V° PLAN ET LA POLITIQUE AGRICOLE DU SENEGAL
(1971/1981)
- 2.21. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE
DANS LE V° PLAN
- 2.21.1. L'autosuffisance alimentaire
- 2.21.2. Le développement des exportations des produits agricoles
- 2.22. LES OBJECTIFS SECTORIELS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
- 2.22.1. Les cultures pluviales
- 2.22.2. Les cultures irriguées
- 2.22.3. Les cultures fruitières et maraîchères
- 2.23. LA PLACE DE LA CASAMANCE DANS LA POLITIQUE
AGRICOLE NATIONALE
- 2.24. LES MOYENS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU V° PLAN
- 2.24.1. Les structures d'intervention en milieu rural
- 2.24.2. La vulgarisation et le crédit agricole
- 2.24.3. La commercialisation, les prix, le stockage et la transformation des produits agricoles
- 2.24.4. La maîtrise de l'eau et les aménagements hydro-agricoles
- 2.24.5. La formation et la réorganisation du monde rural
- 2.24.6. L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement
- 2.24.7. Conclusion
- 2.25. LES PROGRAMMES D'ACTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
DU V° PLAN
- 2.25.1. La SAED
- 2.25.2. La SODEVA
- 2.25.3. La SODEFITEX
- 2.25.4. La SC.IVAC
- 2.25.5. La Société Nationale Horticole
- 2.25.6. Les autres projets

- 2.26. L'ADEQUATION DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE
NATIONALE AVEC LES PREOCCUPATIONS DU MONDE RURAL
- 2.26.1. La satisfaction des besoins essentiels
- 2.26.2. La promotion socio-économique
- 2.3. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE ET LA
SATISFACTION DES BESOINS DU MONDE RURAL
- 2.31. L'ETAT SENEGALAIS N'A PAS TOUJOURS LES MOYENS
DE SA POLITIQUE AGRICOLE
- 2.32. LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE SONT TRIEU-
TAIRES DES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEURES
- 2.33. LES STRUCTURES D'INTERVENTION EN MILIEU RURAL EXECUTENT
RAREMENT LA POLITIQUE AGRICOLE PRECONISEE PAR LE PLAN
- 2.34. LA POLITIQUE AGRICOLE REPOSE SUR UNE DOUBLE
EXIGENCE DIFFICILE A SATISFAIRE
- 2.35. LA PRODUCTION AGRICOLE EST TRIBUTAIRE DES ALEAS
CLIMATIQUES
- 2.36. LE SURPLUS AGRICOLE EST ACCAPARE PAR L'ETAT ET
LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES
- 2.4. LES PERSPECTIVES DU V° PLAN ET LES REALITES AGRICOLES
DU SENEGAL: L'EXEMPLE DE LA CASAMANCE
- 2.41. LES OBJECTIFS DU PLAN SEMBLENT TROP AMBITIEUX
- 2.42. LE SECTEUR AGRICOLE DEPEND DU FINANCEMENT EXTERIEUR
- 2.43. L'EXECUTION DE PLUSIEURS PROJETS SUBIT UN RETARD
- 2.44. LES RISQUES LIES AUX ALEAS CLIMATIQUES DELAURENT
- 2.5. L'AGRICULTURE CASAMANCAISE ET LES OBJECTIFS DU
V° PLAN: L'EXEMPLE DE LA RIZICULTURE

INTRODUCTION

L'objectif prioritaire de la planification sénégalaise est la réalisation d'un développement économique et social, homogène et équilibré, harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire national, respectant les particularités et la vocation de chaque région.

De toutes les régions du Sénégal, c'est la Casamance qui semble avoir la vocation agricole la plus affirmée, à cause des avantages qu'elle présente du point de vue de la qualité des sols, de la pluviométrie et des ressources naturelles exploitables. C'est surtout dans le domaine de la riziculture que ces avantages sont incontestables, faisant ainsi de la Casamance la région rizicole du Sénégal.

Depuis l'indépendance, le Gouvernement sénégalais n'a pas ménagé ses efforts pour développer la riziculture en Casamance. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'action des multiples projets qui ont opéré et qui continuent d'exister dans la région. Les lacunes essentielles de ces projets ont été de deux ordres:

- en développant la riziculture seule, ces projets ne s'inscrivent pas dans la ligne d'un développement agricole intégré,
- ces projets intervenaient le plus souvent sans coordination entre eux, et il est même arrivé que deux projets interviennent en même temps sur une même zone géographique, créant ainsi des tensions et déroutant les paysans encadrés.

La SOMIVAC (Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance) créée en 1976 répond à une double préoccupation:

- coordonner et intégrer l'action des différents projets opérant en Casamance, et
- élaborer, contrôler et exécuter l'ensemble de la stratégie du développement rural de la région, à l'image de la SAED au Fleuve, de la SODEFITEX au Sénégal Oriental et de la SODEVA.

L'UPR

L'instrument de planification dont dispose la SOMIVAC est l'UPR (Unité de Planification Régionale). Cette unité de planification, dont le

financement a été assuré dans le cadre du Projet Rural de Sédhiou, a été chargée d'une double mission au sein de la SOMIVAC:

- la première mission consistait à élaborer dans un délai de 24 à 30 mois un plan directeur pour le développement de la Casamance,
- la seconde mission de l'UPR consistait à asseoir les bases de la future "Direction des Etudes, de l'Evolution et de la Programmation" de la SOMIVAC, en mettant en place une équipe de cadres sénégalais formés pour la conception et la planification du développement rural.

Le travail de planification de l'UPR devait se dérouler en trois phases:

- dans la première phase, l'UPR devait élaborer l'avant-projet du plan directeur. L'équipe de travail devait pour cela procéder à un recensement exhaustif de toutes les données physiques, techniques, sociologiques et économiques dont on disposait sur la région. Cet inventaire devait déboucher sur un diagnostic de la situation agricole et sur l'élaboration de quelques alternatives stratégiques en matière de développement rural. Ces alternatives elles-mêmes devaient être illustrées par une ébauche de programme d'action. Cette première phase se serait étalée sur 8 mois de Mai à Décembre 1977.
- La seconde phase consistait à soumettre l'avant-projet aux discussions des organismes politiques, administratifs et financiers pour ouvrir les débats sur les orientations fondamentales et la stratégie du plan directeur. Cette phase devait durer 6 mois, de Janvier 1978 à Juin 1978.
- la troisième phase, qui était la phase finale de la mission de planification de l'UPR, aboutirait à la formulation définitive d'une stratégie et d'un programme d'actions du développement agricole de la Casamance pour le moyen et le long termes. A ce stade, les études de préfaisabilité ou de faisabilité des projets prioritaires devaient être effectives, et l'UPR devait bénéficier de l'assistance d'une équipe de consultants temporaires. La fin de cette phase était prévue pour Juin 1979 s'il s'avérait nécessaire d'achever les propositions d'investissements de tous les projets retenus.

L'UPR qui devrait être une équipe pluridisciplinaire comprendrait 6 cadres supérieurs dont 3 cadres sénégalais (sociologue, économiste, statisticien) et 3 experts internationaux (économiste, agronome, ingénieur du génie rural), et du personnel auxiliaire en nombre suffisant. Il était pré-

vu que l'ensemble de l'équipe serait doté de tous les moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de son travail.

Mais l'expérience de l'UPR, dans le cadre de la SOMIVAC, n'a pas permis de respecter le calendrier initial. En effet, la mise en place du personnel, l'équipement des bureaux et la création d'un centre de documentation ont pris plus de temps que prévu et l'UPR n'a atteint son régime de croisière qu'au début de l'année 1978. Il en a été de même pour la phase de rassemblement et de synthèse des données existantes sur la région. Les lacunes quantitatives et qualitatives des informations statistiques disponibles ont souvent donné lieu à de multiples et fastidieuses opérations de vérification, de contrôle, de correction et d'extrapolation, opérations qui ont considérablement accru le retard initial enregistré dans l'élaboration du plan directeur. Cette situation a amené l'UPR à revoir le calendrier d'exécution de son contrat en réduisant la phase II à 3 mois (Janvier - Mars 1979) et la phase III à 9 mois (Avril - Décembre 1979).

Malgré ce décalage dans le temps, les résultats de l'action de l'UPR sont appréciables. On peut particulièrement noter à l'actif de l'équipe la création d'un centre régional de documentation de plus de 1000 ouvrages dont 600 concernent directement le développement rural de la Casamance.

Quant à l'avant-projet du plan directeur, dont l'élaboration était l'objectif essentiel de l'UPR, il a l'énorme avantage de présenter une description globale et exhaustive des données physiques et socio-économiques de la région. Jusque-là, les nombreuses études effectuées en Casamance étaient partielles (ne concernant qu'une sous-zone ou un domaine particulier) et le plus souvent entachées d'erreurs statistiques parcequ'exécutées dans des délais ne permettant pas une réflexion approfondie sur les problèmes étudiés. En outre, la stratégie proposée, au lieu d'être sectorielle comme cela a été dans presque tous les projets antérieurs, vise à promouvoir un développement intégré, en tenant compte de l'ensemble des réalités socio-économiques du milieu rural casamançais.

Cet avant-projet se présente en 4 tomes dont voici le sommaire:

Tome 1: situe le plan directeur dans son contexte, analyse la politique agricole du Sénégal et présente un résumé de la stratégie proposée pour la Casamance.

Tome 2: constitue la base de l'ouvrage et est de loin le plus important en volume; est un inventaire assez exhaustif des données physiques et socio-économiques de la région. Il comprend 4 livres consacrés aux domaines suivants: agronomie, hydrologie, socio-économie et économie rurale.

Tome 3: présente d'abord un résumé du tome 2 avant de décrire les alternatives stratégiques choisies et avant de présenter le programme d'actions proposé; il intéressera surtout les lecteurs ne disposant pas du temps nécessaire pour lire les quatre livres de l'inventaire, mais qui tout en étant intéressés par la stratégie et les programmes désirent néanmoins avoir un aperçu de l'analyse des données physiques et socio-économiques,

Tome 4: il réunit un ensemble de trois séries d'annexes. La première série d'annexes concerne le profil statistique de la région. En principe, ces annexes donnent tous les détails nécessaires à une connaissance approfondie de la région, détails qui n'ont pu être insérés dans le corps du texte pour ne pas l'encombrer. La seconde série d'annexes concerne la cartographie de la Casamance qui illustre divers phénomènes d'ordre hydrologique, pédologique, agronomique, démographique et économique. La troisième série d'annexes concerne la bibliographie de la Casamance disponible au Centre Régional de documentation. L'ensemble du tome 4 constitue un outil de travail d'une grande valeur, et peut servir de manuel de référence à toute recherche ou étude futures sur l'économie rurale de la Casamance.

Les différentes contributions qui forment cette avant-projet, bien que portant le sceau de la formation et du tempérament de chacun des auteurs, nous semble constituer un travail non dépourvu d'unité. Sur l'ensemble des grands problèmes du milieu rural casamançais et sur les alternatives stratégiques retenues, une collaboration ininterrompue entre les membres de l'UPR a permis d'arriver, sur toutes les questions soulevées, sinon à un accord total, du moins à une certaine convergence des approches. Le collectif de l'UPR est d'ailleurs conscient des imperfections de son travail et souhaite recevoir des critiques constructives qui lui permettront de poursuivre et d'approfondir sa réflexion.

L'UPR n'aurait pas pu mener à bien ce travail sans une collaboration de l'extérieur. C'est pourquoi nous tenons à témoigner de notre reconnaissance tous ceux qui de près ou de loin nous ont apporté leur précieux concours. Nous remercions tout particulièrement le Gouverneur de la région de Casamance et les chefs de services techniques et administratifs qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter nos recherches.

2. ANALYSE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE AU SENEGAL

2.1 EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE DURANT LES QUATRE PREMIERS PLANS QUADRIENNAUX

2.11 SITUATION DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE

Au sortir de la période coloniale, l'économie sénégalaise était dominée et déterminée par la division internationale du travail. Toute la mise en valeur coloniale du Sénégal était fondée sur la culture arachidière dont l'expansion a entraîné des déséquilibres profonds au sein de l'agriculture sénégalaise.

2.11.1 Prépondérance de la culture arachidière

Bien que la culture de l'arachide soit très ancienne au Sénégal, son extension n'a commencé qu'avec la colonisation. A la veille du 1er Plan quadriennal, la culture arachidière dominait toutes les autres cultures, aussi bien au niveau de l'ensemble national que dans la plupart des régions.

Tableau 1 : Importance relative des cultures dans les superficies cultivées au Sénégal - 1960

Cultures	Mil		Riz		Maïs		Arachide		Divers		Total	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Cap-Vert	1.600	17,5	-	-	-	-	3.500	38,2	4.050	44,3	9.150	100
Casamance	72.370	26,7	52.550	19,4	13.305	4,9	123.931	45,7	8.972	3,3	271.128	100
Diourbel	188.385	40,1	5	0,0	-	-	252.249	53,7	29.251	6,2	469.890	100
Fleuve	77.504	75,3	1.192	1,1	4.285	4,2	6.525	6,3	13.462	13,1	102.968	100
Sén.Orient	51.500	48,5	1.550	1,4	10.700	10,1	31.020	29,2	11.456	10,8	106.226	100
Sine-Saloum	244.352	34,8	7.016	1	2.250	0,3	429.669	61,3	18.120	2,6	701.407	100
Thiès	126.500	46,1	249	0,1	-	-	130.100	47,4	17.488	6,4	274.337	100
Sénégal	762.211	39,4	62.562	3,2	30.540	1,6	976.994	50,5	102.799	5,3	1.935.106	100

Source : Direction de l'Agriculture, Rapport de synthèse, 1960 - Dakar

Comme l'indique ce tableau, plus de la moitié de la superficie cultivée en 1960 au Sénégal était occupé par l'arachide. Cette domination de l'arachide s'est partout établie au détriment des cultures vivrières, et surtout du mil qui constituait la base de l'alimentation des populations rurales du pays. Ce n'est que dans les régions du Fleuve et du Sénégal-Oriental que l'expansion arachidière reste encore timide.

Et pendant toute la période coloniale, l'agriculture sénégalaise n'a pratiquement connu aucune amélioration technique.

2.11.2 Stagnation des techniques de production

Les techniques culturelles traditionnelles n'avaient pratiquement pas changé en 1960. La production agricole était essentiellement basée sur l'énergie humaine appliquée le plus souvent à des instruments qui constituaient le plus souvent un simple prolongement de l'anatomie de l'homme.

Cependant, l'administration coloniale avait **entrepris** l'encadrement du monde rural et la vulgarisation de certaines techniques agricoles modernes telles que la culture attelée, les semences sélectionnées et les engrais chimiques. Mais les résultats furent plutôt très modestes, comme l'attestent les données statistiques suivantes :

.../...

Tableau 2 : Utilisation de quelques facteurs de production dans l'agriculture sénégalaise en 1960

Facteurs de production	Semoirs		Charfues		Houes		Engrais		Fongicides		Semences sélectionnées	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Régions												
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	14	0,3	-	-	1,56	0,0
Casamance	74	0,1	432	21,8	52	1,2	450	10,8	1,69	7,3	4.342,25	14,8
Diourbel	21.624	45,8	210	10,6	1.876	45,2	296	7,1	10	43,4	4.584,31	15,7
Fleuve	172	0,4	34	1,7	356	8,6	117	2,8	0,3	1,3	30,12	0,1
Sén. Oriental	450	0,9	835	42,2	250	6	15	0,4	0,14	0,6	2.286,15	7,8
Sine-Saloum	12.506	26,5	260	13,2	900	21,7	2.561	61,5	3,83	16,6	13.304,60	45,5
Thiès	12.419	26,3	207	10,5	719	17,3	712	17,1	7,11	30,8	4.708,00	16,1
Sénégal	47.245	100	1.978	100	4.153	100	4.165	100	23,07	100	29.256,99	100

Source : Direction de l'agriculture, op. cit.

La faiblesse de ces chiffres est évidente. L'agriculture sénégalaise, en 1960, est gravement sous-équipée. Selon DIARASSOUBA⁽¹⁾, 73% de la superficie cultivée ont été mis en valeur par la seule énergie humaine. Les engrais sont très peu utilisés, et toujours selon DIARASSOUBA, seulement 3% des superficies cultivées en 1960 en ont bénéficié. Quant aux fongicides et aux semences sélectionnées, les quantités utilisées en 1960 sont tout simplement dérisoires.

Non seulement la diffusion des techniques agricoles moderne est très faible, mais encore elle est caractérisée par d'énormes disparités régionales qui suivent la ligne de clivage qui existe entre la culture arachidière et les cultures vivrières. La quasi-totalité du matériel agricole distribué

.../...

(1) DIARASSOUBA, V.C., L'évolution des structures agricoles du Sénégal, éd. Cujas, Paris, 1968.

se trouve concentrée dans le bassin arachidier (Diourbel, Sine-Saloum, Thiès). La seule région du Sine-Saloum a reçu 61,5% des engrais et 45,5% des semences sélectionnées distribués pour la campagne 1960. Et parmi les semences sélectionnées distribuées, 99,7% sont des semences d'arachide.

En conclusion, nous pouvons dire que la politique coloniale de la production agricole a très peu modifié les techniques de production traditionnelles, et les rares progrès enregistrés ont été concentrés dans les régions de pointe de la culture arachidière.

2.11.3 Faiblesse de la productivité agricole

La stagnation des techniques agricoles a eu pour corollaire une stagnation de la productivité agricole. En 1960, les rendements des différentes cultures étaient les suivants :

Tableau 3 : Rendements des principales cultures selon les différentes régions du Sénégal - 1960 (en Tonnes)

	Mil	Riz	Maïs	Arachides
Cap-Vert	0,400	-	-	1 1
Casamance	0,814	1,181	0,982	0,910
Diourbel	0,294	0,600	-	0,800
Fleuve	0,498	1,449	0,780	0,780
Sénégal-Oriental	0,672	0,855	0,839	1
Sine-Saloum	0,641	0,305	0,800	0,950
Thiès	0,350	1	-	1
Ensemble	0,514	1,079	0,890	0,912

Source : Service de l'Agriculture, op. cit.

.../...

Même pour la culture arachidière, qui a le plus bénéficié de la vulgarisation agricole, ces rendements sont très faibles. Et si la production arachidière a considérablement augmenté, c'est moins à cause d'une amélioration de la productivité que d'une extension des superficies cultivées. C'est d'ailleurs cette extension des superficies qui explique le succès du semoir par rapport aux autres facteurs de production vulgarisés. Comme l'a souligné Roland PORTERES en 1952, la production agricole coloniale était caractérisée par "l'appel de la surface". "Quelques semoirs, quelques houes, un peu de semences sélectionnées, soutenaient vaguement l'augmentation du rendement à l'hectare ; on n'avait pas le temps d'utiliser ces nouveaux facteurs d'augmentation de la production, il fallait aller vite et... plus loin"⁽¹⁾.

Si la faiblesse des rendements est surtout due à l'archaïsme des techniques, elle est aussi en partie l'effet de cette extension de la culture arachidière, par la dégradation continue des sols qu'elle entraîne.

2.11.4 Détérioration des termes de l'échange et faiblesse du revenu agricole

Selon la CINAM, le revenu des paysans et des pêcheurs sénégalais était de 40 milliards de francs CFA, ce qui correspondait à un revenu moyen per capita de 20.000^F. La distribution géographique de ce revenu rural était la suivante :

- 25.000^F dans les zones côtières
- 15.000^F en Casamance, dans la vallée du Fleuve-Sénégal et dans la région sylvo-pastorale
- 8.000^F en Haute-Casamance.

Ce revenu rural était de loin inférieur au revenu urbain. Même le sous-prolétariat urbain (manoeuvres et assimilés), auquel, selon DIARASSOUBA, "des statistiques peu précises attribuent en moyenne, une rémunération mensuelle de 10.000^F lorsqu'ils travaillent"⁽²⁾ ont un revenu six fois supérieur

.../...

(1) PORTERES, R, Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal, C.N.R.A. de Bambey, 1952, Fascicule 1, p. 12.

(2) DIARASSOUBA, op. cit., p. 148.

au revenu annuel d'un habitant rural. La distribution régionale de ce revenu rural montre une nette augmentation de ce revenu dans les milieux les plus intégrés dans l'économie monétaire grâce à la culture arachidière. Mais en fait, cette augmentation est un peu fictive, car elle ne correspond pas nécessairement à une amélioration réelle des conditions de vie de ces masses rurales. En effet, l'accroissement du revenu monétaire que permet la culture arachidière est annulé par la détérioration des termes de l'échange. L'économie de traite, basée sur la monoculture arachidière et l'importation des produits manufacturés, a partout provoqué une réduction de la production vivrière et la ruine de l'artisanat traditionnel. Les paysans, engagés dans cette économie devenaient de plus en plus dépendants du marché pour la satisfaction de leurs besoins. Cette dépendance se manifestait par leur exclusion des sphères de décision des prix des biens qu'ils produisaient (arachide) et des biens qu'ils achetaient (vivres et articles manufacturés). La dégradation du pouvoir d'achat des masses rurales a été une constante de la période coloniale, comme l'indique le tableau suivant qui montre l'évolution des termes de l'échange entre l'arachide et les deux produits vivriers de base du Sénégal.

Tableau 4 : Evolution des termes de l'échange entre l'arachide et le mil et l'arachide et le riz au Sénégal

Années	$\frac{\text{Arachide}}{\text{Riz}}$	$\frac{\text{Arachide}}{\text{Mil}}$
1935	112	131
1940	51	60
1945	21	67
1950	72	74
1955	71	93
1957	65	98

Source : Diarassouba, op. cit., p. 149

.../...

De 1935 à la veille de l'indépendance, la valeur de 100 kg d'arachide en kilogrammes de riz ou de mil s'est constamment dégradée. Le pouvoir d'achat de l'arachide devrait encore être plus faible si l'on mettait sur la balance le prix des produits manufacturés dont l'élévation a été régulière.

Ainsi donc, l'extension de la culture arachidière provoque non seulement un déficit vivrier important à la campagne, mais encore une paupérisation des paysans obligés de payer de plus en plus cher ce qu'ils ont cessé de produire. L'économie agricole du Sénégal, dominée par la monoculture arachidière, a finalement entraîné les masses rurales dans une soudure alimentaire de plus en plus difficile à assurer et dans un processus d'endettement de plus en plus difficile à éviter. Selon l'enquête de la CINAM, citée par DIARASSOUBA⁽¹⁾, 60% des ménages de la zone arachidière sont endettés en période de soudure, contre seulement 10% dans les régions les moins intégrées dans l'économie de traite en 1959. Dans le cas de la Casamance, cette tendance est confirmée par le fait que chez les Manding en 1959, 65% des ménages connaissaient un déficit vivrier pendant 1 à 4 mois et plus, et 96% des ménages s'étaient endettés pour compléter leur ration alimentaire.⁽²⁾

A la veille de l'indépendance, l'économie agricole du Sénégal est marquée par les caractéristiques suivantes :

- Une prépondérance de la culture arachidière dans un système de production agricole qui n'a pas évolué depuis la période pré-coloniale.
- Une stagnation des techniques de production et de la productivité agricole.
- Une détérioration constante des termes de l'échange et une dégradation du niveau de vie des masses rurales.

Les conséquences les plus évidentes de ces caractéristiques ont été les suivantes :

- L'économie agricole, basée sur la monoculture arachidière, demeure une économie fragile modulée par les fluctuations des prix internationaux de l'arachide.

.../...

(1) DIARASSOUBA, op. cit., p. 71

(2) cf Partie socio-économique de l' Avant-Projet.

- La stagnation de la production vivrière au profit de celle de l'arachide, a entraîné un déficit vivrier chronique qui ne se résorbe que par une importation ruineuse de denrées alimentaires.
- La détérioration des termes de l'échange annihile tous les efforts déployés par les masses rurales pour améliorer leur niveau de vie.

Comme l'a reconnu AMIN, "En fait, l'économie arachidière, loin de contribuer au développement du Sénégal, permet au contraire le pillage de son économie et entretient par conséquent son sous-développement"⁽¹⁾.

2.12 L'INDEPENDANCE ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE AU SENEGAL

Dès son accession à l'Indépendance, le Sénégal s'est attaché à promouvoir son développement dans le cadre d'une planification à long terme progressivement définie par des plans quadriennaux dont le Vè est en cours d'exécution. Toute la stratégie du développement qui sous-tend ces plans accorde une légitime priorité à l'agriculture, non seulement parce que le sort de la majorité de la population est lié à cette agriculture, mais encore parce que le secteur rural est considéré comme le moteur de l'économie sénégalaise, devant servir de base pour le développement industriel du pays.

2.12.1 Les objectifs du développement agricole des quatre premiers plans quadriennaux

L'objectif fondamental de la politique agricole nationale est d'assurer le progrès global des hommes au sein de communautés rurales de base encadrées et animées par des institutions nouvelles. Pour atteindre cet objectif, l'Etat sénégalais a voulu infléchir l'évolution du secteur agricole dans de nouvelles directions. Toute la politique agricole nationale

.../...

(1) AMIN, S., L'Afrique de l'Ouest bloquée, éd. de Minuit, Paris
1971, p. 32.

a toujours été axée sur les orientations suivantes :

- Diversification de la production agricole afin d'échapper à la trop grande prépondérance de la culture arachidière.
- Développement des cultures vivrières afin de résoudre le déficit vivrier du pays.
- Augmentation du revenu agricole afin d'améliorer le niveau de vie des masses paysannes et de réduire les disparités socio-économiques entre les villes et les campagnes.

L'ensemble de ces orientations s'inscrivent dans le cadre général d'une intensification de la production agricole et d'une réduction des effets des aléas climatiques.

2.12.2 Les moyens mis en oeuvre

Pour atteindre les objectifs de sa politique agricole, l'Etat sénégalais a mis en place un ensemble de structures destinées à encadrer le monde rural et à y diffuser le progrès économique et social. Ces structures ont été complétées par une réforme foncière. En outre, dans l'élaboration de chacun des plans quadriennaux, l'Etat a essayé d'allouer au secteur primaire une grande partie des investissements prévus.

2.12.21 Les structures d'intervention en milieu rural

Elles peuvent être classées sous deux rubriques essentielles :

2.12.21.1 Les structures de formation et d'encadrement

Les structures de formation (Animation Rurale puis Promotion Humaine) avaient pour mission essentielle d'animer et d'éduquer les paysans pour promouvoir les mutations psycho-sociologiques favorables à la modernisation agricole. Quant aux structures d'encadrement technique (structures administratives traditionnelles, Centres d'Expansion Rurale, Projets et

et Sociétés de développement), elles devaient encadrer les populations dans l'application de la politique agricole, diffuser le progrès technique dans le milieu rural, promouvoir le développement de certaines cultures ou de certaines régions, assurer la formation des paysans pour leur permettre de prendre leur destinée en main.

2.12.21.2 Les structures d'approvisionnement, de commercialisation et de crédit agricoles

La mise en place des coopératives villageoises, dès 1960, visait à la constitution de véritables cellules de base du développement rural au Sénégal. Ces coopératives, chargées de commercialiser les produits agricoles avec la garantie d'un prix rémunérateur et d'assurer aux producteurs l'accès au crédit agricole, devaient permettre aux paysans d'échapper à la rapine des "traitants" et des usuriers, leur assurer la fourniture du matériel agricole moderne et l'approvisionnement en biens de consommation. Cependant, ces coopératives villageoises sont provisoirement assistées au niveau national par des organismes de commercialisation (C.R.A.D., C.C.A. puis O.N.C.A.D.) et de crédit agricoles (E.S.D. puis E.N.D.S.).

2.12.22 La Réforme foncière

La loi du 17 Juin 1974, relative au domaine national, constituait pour l'Etat sénégalais un moyen d'ériger un système foncier adapté aux exigences de la modernisation agricole et conforme à l'option du développement socialiste du pays. Cette réforme foncière devait favoriser une redistribution plus équitable des terres, une intensification de l'agriculture et une réorientation des capitaux vers les secteurs prioritaires.

2.12.23 Le financement du développement agricole au cours des quatre premiers plans quadriennaux

La priorité accordée au secteur primaire dans la stratégie du développement économique s'est traduite au niveau de la planification par l'allocation à ce secteur d'une grande partie du financement des investissements. A titre d'exemple, le 3e plan et le 4e plan ont respectivement prévu 27,9% et 23% d'allouer au secteur rural 27,9% et 23% du montant des investissements prévus.

2.13 LES RESULTATS ACQUIS DES QUATRE PREMIERS PLANS QUADRIENNAUX

2.13.1 La modernisation des techniques agricoles

Grâce à l'action des coopératives, des organismes de commercialisation et de crédit agricoles et de structures d'encadrement technique et de vulgarisation, la diffusion des facteurs modernes de production a nettement augmenté depuis l'indépendance, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 6 : Evolution du volume du matériel agricole utilisé au Sénégal
1960 - 1975/1976

Années	1960	1964/65	1968/69	1972/73	1975/76
Facteurs de production					
Semoirs	47.245	103.106	113.565	141.977	188.958
Charrues	1.978	4.293	6.626	16.051	38.776
Charrettes	-	8.525	39.645	51.045	65.557
Houes	4.153	34.367	62.914	140.346	219.362
Engrais (T)	4.165	36.077	33.635	51.162	85.281,52
Fongicides (T)	23,07	61,2	24,5	105,8	68
Semences sélect.	29.256,99	48.519	64.393	93.142,61	94.455,47

Sources :
- D.G.P.A.
- Direction de la Statistique.

De 1960 à 1975/76, l'utilisation du matériel moderne de production agricole a connu un succès retentissant dans le milieu rural sénégalais :

Le nombre de semoirs en service a été multiplié par 4, le nombre de charrues par 19,6, le nombre de houes par 52,8.

Le tonnage des engrais utilisés a été multiplié par 20, celui des fongicides par 2,9 et celui des semences sélectionnées par 3,2.

Cependant, cette large diffusion des facteurs de production dans le milieu rural sénégalais souffre de deux lacunes : l'insuffisance et la disparité.

- Selon un rapport du Ve Plan⁽¹⁾, en 1975/1976, le taux de saturation serait seulement de 65% pour les semoirs, de 44,3% pour les houes, de 8,7% pour les charrues.

Quant aux engrais, si nous nous référons à la norme de 150 kg à l'hectare pour le mil et l'arachide, 250 kg à l'hectare pour le riz et 200kg à l'hectare pour le coton, la part des superficies ayant bénéficié de l'engrais en 1975/1976 auront été de :

- 18,8 % pour l'arachide
- 18,5 % pour le mil
- 18,4 % pour le riz
- 88,6 % pour le coton

En outre, les progrès techniques réalisés dans l'agriculture sont toujours concentrés sur l'arachide et sur le Bassin Arachidier.

.../...

(1) Ve Plan quadriennal de développement économique et social (1977-1981), Commission 1 A... (Agriculture), M.D.R., Dakar, 1976, p. 33.

Tableau 7 : Part de l'arachide et du Bassin Arachidier dans le volume des facteurs de production

ANNÉES	1964/65 ⁽¹⁾	1968/69 ⁽¹⁾	1972/73 ⁽²⁾	1975/76 ⁽¹⁾
Facteurs de production				
Semoirs (nombre)	103.106	113.565	12.584	17.490
dont Bassin Arachidier(%)	97,22 %	99,17 %	89 %	83,4 %
Charrues (nombre)	4.293	6.626	4.429	5.063
dont Bassin Arachidier(%)	8,29 %	15 %	3,9 %	3,1 %
Charrettes (nombre)	8.525	39.645	10.147	4.302
dont Bassin Arachidier(%)	85,71 %	93,26 %	72,95 %	34,5 %
Houes (nombre)	34.367	62.914	22.725	31.922
dont Bassin Arachidier(%)	91,86 %	98,39 %	92,1 %	89,81%
Engrais (Tonnes)	36.077	33.635	51.162	85.281
dont Bassin Arachidier(%)	95,14 %	93,85 %	71,28 %	80,6%
dont arachide (%)	86,52 %	69,85 %	43,50%	43,2 %
Semences sélectionnées (T)	48.519	64.393	93.142	94.455
dont Bassin Arachidier(%)	84,40 %	80,18 %	78,5 %	93,21%
dont arachide (%)	99,68 %	99,86 %	99,5 %	97,5 %

Source : D.G.P.A.

Ces données montrent bien que le Bassin Arachidier demeure le principal bénéficiaire de l'amélioration technologique de l'agriculture sénégalaise.

2.13.2 L'augmentation de la production et de la productivité agricole

La faiblesse de la vulgarisation agricole et le caractère extensif de la production agricole n'ont pas permis à l'agriculture de réaliser de grandes performances dans le domaine des rendements.

.../...

(1) Matériel utilisé.

(2) Matériel placé pendant la campagne agricole.

Tableau 8 : Objectifs de productivité et réalisation de la politique agricole - (en kg/ha)

	1er Plan (objectifs 1964)			2e Plan (objectifs 1968)			3e Plan (objectifs 1972)			4e Plan (objectifs 1976)		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
	Mil et sorgho	600	526	87	600	427,1	71,1	636	344,8	54	714	675
Riz	1.230	1.252	102	1.590	759	48	1.460	866	59	-	-	-
Maïs	1.000	788,2	79	1.100	696	63	1000	625,3	62	1.000	888	89
Arachide	1.150	941,1	81,8	1.125	698	62	1.183	532	45	1.090	862	79
Coton	1.000	360	36	900	1.458	162	1.300	1.256	96	1.300	1.098	84

Source : Ve Plan.

D'une façon générale, on peut dire que les rendements des cultures n'ont pas varié depuis l'indépendance.

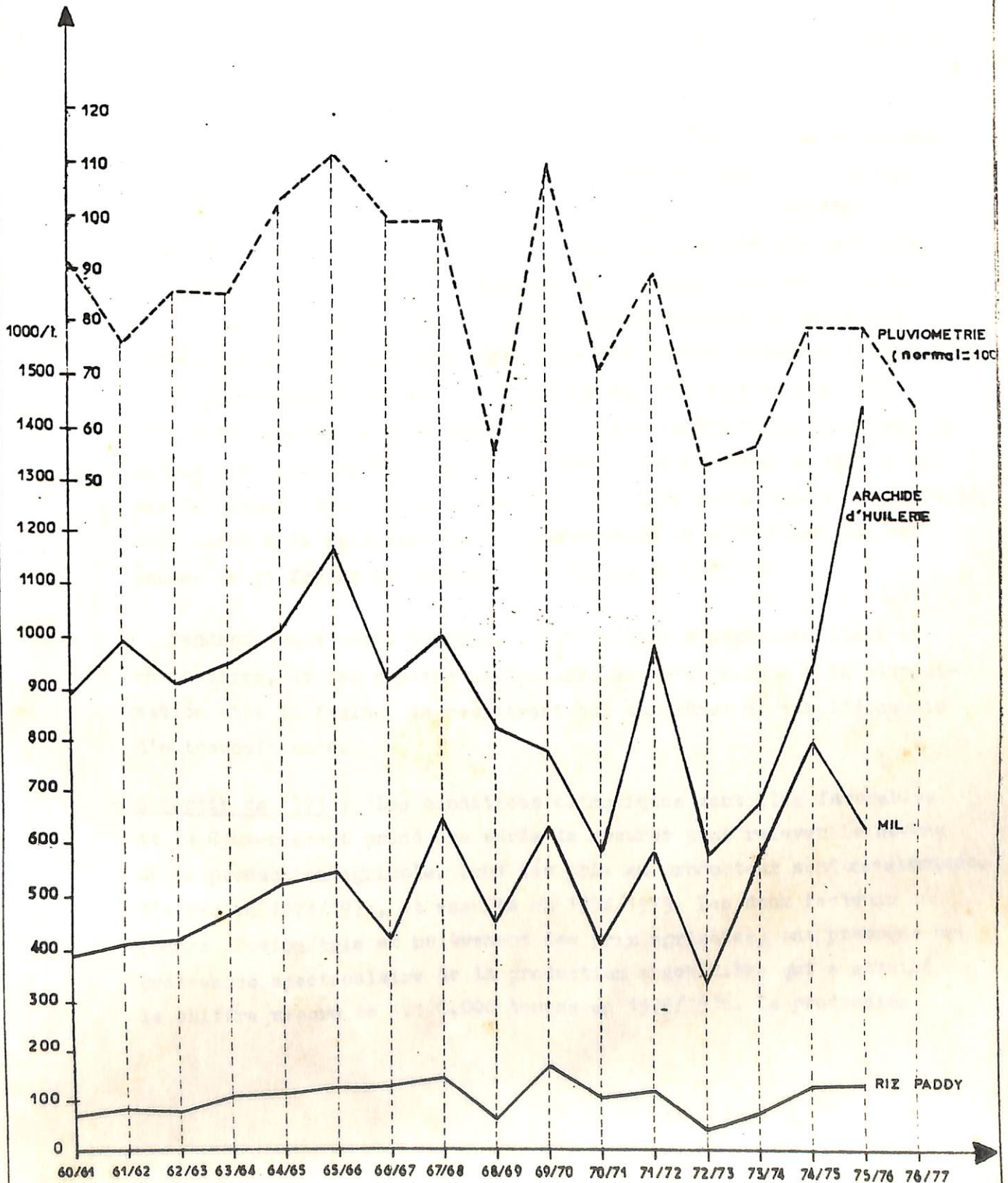
"On ne peut parler de l'accroissement des rendements que dans le domaine des cultures maraîchères (15.860 kg/ha en 1973 contre 10.860 en 1960). Pour toutes les autres productions, notamment l'arachide, on n'enregistre aucune amélioration..."⁽¹⁾

Dans ces conditions, toute la production agricole du Sénégal est essentiellement liée à deux facteurs: les conditions climatiques, qui constituent encore un facteur exogène, et les superficies cultivées, qui varient en facteur de la croissance démographique (surtout pour les cultures vivrières et du prix au producteur (surtout pour les cultures de rente). Le niveau de la production agricole, modulé par ces facteurs a été très variable de 1960 à 1976, comme le montre le graphique suivant.

.../...

(1) Annuaire statistique du Sénégal, Société Africaine d'édition, Dakar, 1960, p. 94.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES ET DE L'INDICE CLIMATIQUE



Observations :

Sources :

Date :

Dans l'évolution de la production agricole, on peut distinguer trois phases essentielles :

- De 1960 à 1966 : Le secteur agricole amorce une certaine croissance, avec un indice pluviométrique évoluant autour de la "normale". La production agricole augmente et la valeur ajoutée brute du secteur agricole croît de 4,5% par an en moyenne.
- De 1966 à 1973 : La pluviométrie connaît des fluctuations en baisse et le Sénégal subit une série d'années sèches en 1968, 1970 et 1972. La production arachidière a régulièrement baissé jusqu'en 1968 pour s'effondrer en 1970. L'année 1971/72, qui a enregistré une meilleure pluviométrie, a permis le relèvement de la production que la sécheresse de 1972 et 1973 a ramené à un niveau catastrophique. Le graphique montre que si la production céréalière est liée à la courbe d'évolution de la pluviométrie, celle de l'arachide est par contre liée à un second facteur qui est le système du prix au producteur. En effet, la baisse constante de la production arachidière à partir de 1967 n'est pas uniquement due à la pluviométrie qui était satisfaisante en 1968/70, mais aussi à la faiblesse de la rémunération du producteur qui est passée de 21 frs/kg en 1966/67 à 18 frs/kg en 1967/68.

Pendant toute cette période, l'agriculture sénégalaise était en chute libre, et les paysans sénégalais, acculés presque à la paupérisation et à la famine, se replièrent sur eux-mêmes et sur l'économie d'autosubsistance.

- A partir de 1973 : Les conditions climatiques sont plus favorables et le Gouvernement prend une série de mesures pour relever le niveau de la production agricole. Tous les prix au producteur sont revalorisés, d'abord en 1973/1974, et ensuite en 1974/1975. Les deux facteurs (bonne pluviométrie et relèvement des prix agricoles) ont provoqué une croissance spectaculaire de la production arachidière qui a atteint le chiffre record de 1.420.000 tonnes en 1975/1976. La production

.../...

céréalière (celle du mil surtout), qui a augmenté dans des proportions moindres, semble justement plafonnée par la montée vertigineuse de l'arachide.

A partir de 1973, on peut donc parler d'une certaine reprise du secteur agricole, mais il s'agit davantage d'une reprise des tendances antérieures que d'une orientation nouvelle de l'agriculture sénégalaise.

La stagnation de la production est surtout visible à travers l'évolution de la production céréalière par tête d'habitant rural :

Tableau 9 : Evolution de la production céréalière par tête d'habitant rural au Sénégal - (en kg)

	1960	1964	1968	1972	1975
Mil	163	204	160	104	188
Riz paddy	28	42	20	12	35
Ensemble	181	246	180	116	213

Sources : D.G.P.A.

Direction de la statistique.

Si l'on considère que les normes de consommation céréalière oscillent autour de 200 kg par habitant, on se rend compte que pendant toute la période qui couvre les quatre premiers plans, la population rurale produit rarement assez de céréales pour se nourrir correctement. La conséquence d'une telle situation, c'est l'aggravation du déficit céréalier du Sénégal, comme le montrent les importations sans cesse croissantes des céréales au niveau national.

.../...

Tableau 10 : Importations céréalières au Sénégal - 1961/1974 - (en tonnes)

Années	Moyenne 1961/65	Moyenne 1966/70	Moyenne 1971/74	Moyenne 1961/74
Céréales				
Blé	40.625	59.313	91.840	61.932
Mais	13.922	16.372	30.403	19.506
Riz blanc	138.481	152.605	181.086	155.698
Mil/sorgho	16.535	9.759	22.325	15.705
Autres	3.110	10.032	19.317	10.213
Total	212.673	257.801	344.872	263.054

Source : SONED, Etude sur la commercialisation et le stockage des céréales au Sénégal 1977.

De 1961 à 1974, ces importations céréalières ont représenté en moyenne 31 % de la consommation totale de céréales.

2.13.3 La diversification de la production agricole

Cette diversification, malgré les efforts déployés, est restée assez timide de 1960 à 1976. Elle a porté essentiellement sur des cultures telles que le coton, l'arachide de bouche, la canne à sucre et la tomate industrielle. En 1975+76, la part de ces différentes cultures dans les superficies cultivées reste encore marginale.

.../...

Tableau 11 : Part des différentes cultures dans les superficies cultivées au Sénégal ⁽¹⁾ - 1960 - 1975 (en ha)

	1 9 6 0 / 1 9 6 1		1 9 7 5 / 1 9 7 5	
	Hectares	%	Hectares	%
Mil/sorgho	762.211	39,37	963.188	37,40
Riz	62.562	3,23	87.126	3,39
Maïs	30.540	1,58	56.437	2,19
Autres cultures vivrières	100.719	5,20	69.133	3,46
Arachide (huilerie)	977.994	50,51	1.302.403	50,58
Arachide (bouche)	-	-	24.039	0,93
Coton	-	-	39.754	1,54
Tabac	-	-	72	0,00
Tomate industrielle	-	-	1.079	0,04
Canne à sucre	-	-	5.000	0,20
Cultures maraîchères	2.140	0,11	7.021	0,27
Total	1.936.166	100,00	2.575.252	100,00

Source : D.G.P.A.

La diversification de la production agricole est pratiquement nulle, et le système agricole est encore de loin **dominé par** l'arachide et le mil qui, selon le Ve Plan, représentent toujours près de 80 % de la valeur ajoutée brute du secteur agricole. En réalité, la politique agricole nationale n'a pas encore atteint l'objectif de la diversification de la production agricole du Sénégal qui, comme par le passé, est largement dominée par la monoculture arachidière.

.../...

(1) Non compris les superficies de cultures fruitières.

2.13.4 Le poids économique de l'agriculture sénégalaise et l'évolution du niveau de vie à la campagne

Avec une valeur ajoutée évaluée à 49,30 milliards de FCFA, les activités rurales (agriculture, élevage, pêche, eaux-et-forêts) rentraient pour 36,1 % dans la production intérieure brute en 1960. De 1960 à 1974, cette valeur ajoutée a augmentée en moyenne de 1,4 % par an, mais ne représente plus en 1974 que 24,6 % de la production intérieure brute. Cette évolution n'est pas linéaire mais présente des variations assez importantes :

Le taux de croissance de la valeur ajoutée agricole a été de :

- 4,2 % de 1960 à 1965
- 0,9 % de 1965 à 1970
- 1,4 % de 1970 à 1974

L'agriculture proprement dite diminue d'importance dans la valeur ajoutée du secteur primaire.

Tableau 12 : Part des différentes activités dans la valeur ajoutée du secteur primaire

Structure de la V. A. B.	Moyenne 1er Plan	Moyenne 2e Plan	Moyenne 3e Plan	1974
Agriculture, élevage	87,8	87,3	78,4	64,4
Pêche	4	5,0	12,4	24,8
Eaux-et-Forêts	8,2	7,7	9,2	10,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : I.N.R.A., Réflexions sur l'agriculture sénégalaise, Montpellier, Nov. 1977, p. 30

.../...

La production agricole qui représentait 88,6 % de la valeur ajoutée en 1960, ne représente plus que 64,4 % en 1974. Dans le secteur primaire, c'est surtout la pêche qui a enregistré des progrès considérables.

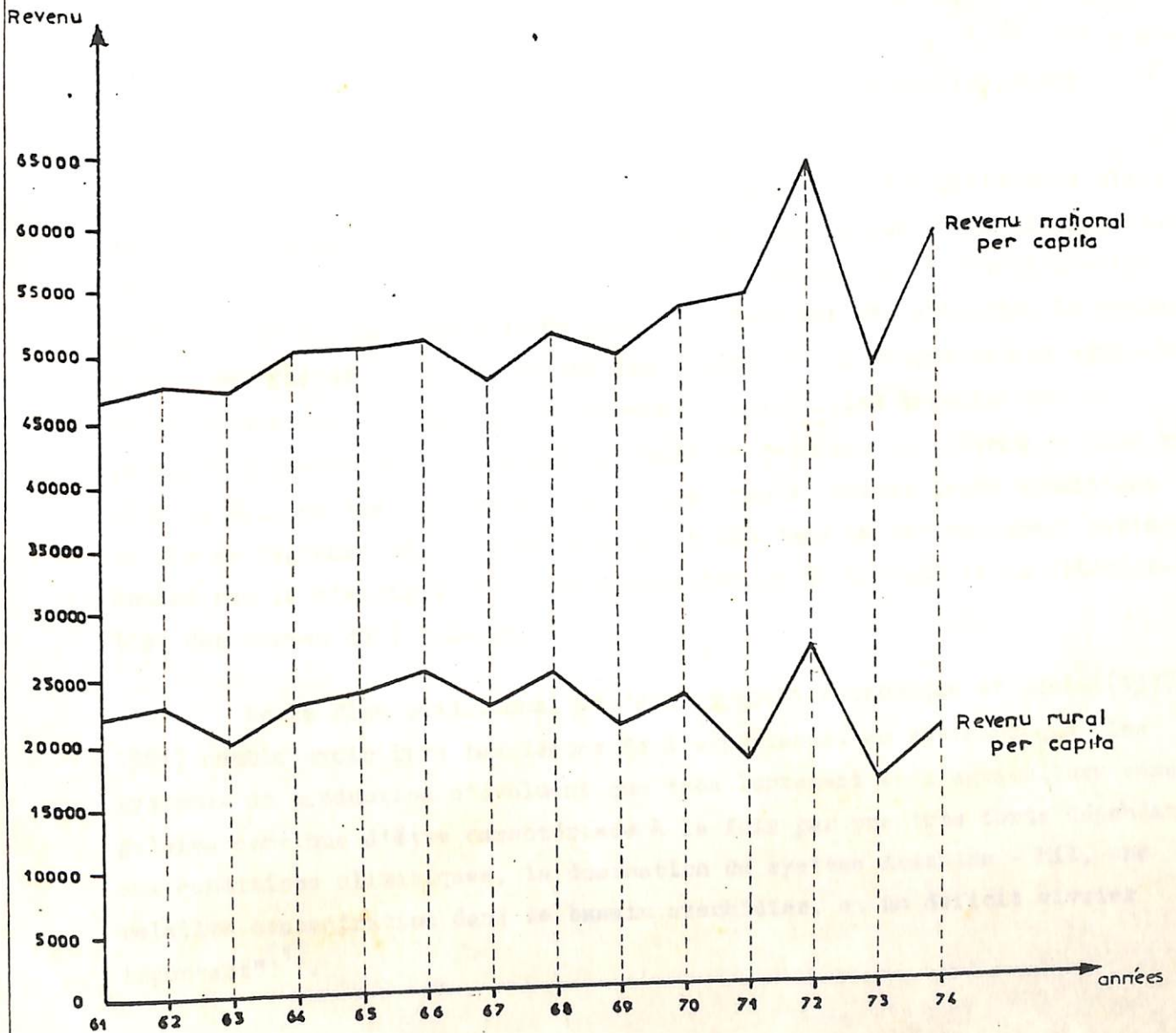
La relative stagnation économique du secteur agricole a évidemment eu pour corollaire une stagnation voire une baisse du revenu rural par capita au Sénégal. Ce revenu, qui était de 22.208 FCFA en 1961, n'était plus que de 20.300 FCFA en 1974, ce qui correspond à une diminution de 0,7 % par an en moyenne. L'écart entre ce revenu et le revenu national per capita n'a cessé de croître, ce dernier ayant accusé, en francs courants, une croissance moyenne annuelle de 1,8 % allant de 46.690 FCFA en 1961 à 58.700 FCFA en 1974. (Voir graphique page 20 bis).

Cet écart entre les revenus est encore plus accusé entre les villes et les campagnes. Selon le Ve Plan, un simple apprenti aurait un revenu égal à 54.000 Francs dans le secteur urbain non structuré et à 237.000 Francs dans le secteur urbain moderne. Les disparités entre les villes et les campagnes ne se limitent pas au seul revenu, mais s'étendent à tous les autres domaines du mieux-être des populations (santé, scolarisation, emploi, équipements collectifs). "Ces déséquilibres, hérités de la colonisation, sont encore assez importants..."⁽¹⁾ Aujourd'hui, pour bénéficier tant soit peu du fruit du progrès économique et social, il faut fuir le milieu rural pour chercher refuge dans les zones urbaines. C'est sans doute ce qui explique l'exode rural important dont le flux est de plus en plus porté à l'assaut des grandes villes et de Dakar en particulier. Cet exode rural entraîne une diminution relative de la population rurale, ce qui signifie que cette dernière doit supporter un poids de plus en plus lourd, car elle doit chaque année nourrir une population qui se détourne de plus en plus des activités agricoles.

.../...

(1) Ve Plan, tome 1, p. 98.

EVOLUTION COMPAREE DU REVENU NATIONAL PER CAPITA ET DU REVENU RURAL PER CAPITA



Observations :

Sources : V^{ème} Plan quadriennal de développement économique et social

Date : 19 Octobre 1978

2.14 CONCLUSION

Après 16 ans de recherches et d'efforts déployés, le constat qui s'impose est que la politique agricole sénégalaise n'a pas abouti au succès que l'on attendait. La productivité est restée stagnante malgré les progrès de la vulgarisation agricole et la production n'a que très légèrement augmenté à l'issue des quatre premiers plans quadriennaux de développement économique.

Bien qu'ils aient été un leitmotiv permanent des différents plans de développement, les objectifs nationaux d'augmentation et de diversification de la production agricole, d'autosuffisance alimentaire et d'amélioration du niveau de vie des populations rurales, n'ont pas été atteints. La productivité est restée stagnante malgré les progrès de la vulgarisation agricole et la production n'a que très légèrement augmenté. Les importations de produits alimentaires augmentent de façon dangereuses et grèvent de plus en plus la balance des paiements. Les masses rurales voient leurs conditions de vie se dégrader et leurs efforts annihilés dans un environnement national dominé par la classique division internationale du travail et la détérioration des termes de l'échange.

Le Ve Plan quadriennal de développement économique et social (1977 - 1981) semble avoir tiré les leçons de l'expérience, en estimant que "Les systèmes de production n'évoluent que très lentement et l'agriculture sénégalaise continue d'être caractérisée à la fois par une très forte dépendance aux conditions climatiques, la domination du système Arachide - Mil, une relative concentration dans le bassin arachidier, et un déficit vivrier important"⁽¹⁾.

.../...

(1) Ve Plan, tome II, p. 1.

2.2 LE Ve PLAN ET LA POLITIQUE AGRICOLE DU SENEGAL (1971 / 1981)

Dans les grandes orientations du Ve Plan, le développement du secteur agricole apparaît comme une priorité, avant même celle des secteurs secondaires et tertiaires. Ainsi, le volume des investissements prévus s'élève à 110 milliards pour le secteur primaire (dont 48,216 milliards pour le seul secteur agricole proprement dit) contre 100 milliards au secteur secondaire et 76 milliards au secteur tertiaire. Durant le Ve Plan, la croissance attendue du secteur primaire est de 4,1 % par an.

2.21 LES GRANDES ORIENTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE Ve PLAN

2.21.1 L'autosuffisance alimentaire

De 1961 à 1974, les importations nettes de céréales ont connu un accroissement moyen annuel de 4 % environ, passant de 176.000 tonnes à 292.000 tonnes. Le Sénégal est ainsi dépendant du marché mondial pour 31 % de son approvisionnement en céréales, et ses importations céréalières interviennent pour 50 % dans le déficit de sa balance commerciale. Une bonne partie des revenus tirés de l'exportation de l'arachide sert en réalité à financer l'importation des denrées alimentaires. Et malgré ces importations, la situation alimentaire et nutritionnelle des populations sénégalaises reste précaire. Ceci est dû au fait que l'essentiel des importations est destinée à satisfaire la demande alimentaire des populations urbaines, les masses rurales étant abandonnées aux difficultés de la soudure qui est devenu un phénomène structurel depuis l'ère coloniale et l'imposition de l'arachide comme culture d'exportation. Ainsi, selon un rapport de la Banque Mondiale⁽¹⁾ le riz, qui constitue les 2/3 des importations céréalières, est consommé à 80 % par les régions du Cap-Vert et de Thiès, qui sont des zones essentiellement urbaines. Selon le bilan alimentaire établi pour l'année 1974⁽²⁾,

.../...

(1) Banque Mondiale, République du Sénégal, Etude du secteur agricole, vol. 1, Février 1974, p. 31.

(2) Ve Plan, tome I, p. 114.

les populations rurales, qui constituent 68 % de la population, ont un apport calorique moyen de 2.068. Or, selon les besoins théoriques calculés pour l'ensemble de la population du Sénégal par l'ORANA en 1962, il faudrait, même pour un adulte peu actif, une ration calorique de 2.300 par jour. L'état nutritionnel des populations rurales est donc en dessous du niveau standard, et cela se traduit le plus souvent par une augmentation de la morbidité, une mortalité infantile très élevée et la fréquence des cas de marasme et de retard de croissance.

Promouvoir l'autosuffisance alimentaire, à la fois pour améliorer le niveau nutritionnel des populations et pour réduire la dépendance du Sénégal -is-à-vis d'un marché mondial pratiquement incontrôlable, est l'un des objectifs fondamentaux de la politique agricole du Ve Plan.

2.21.2 Le développement des exportations des produits agricoles

Le commerce extérieur du Sénégal, surtout dans le domaine des exportations, reste largement tributaire du secteur agricole en général, et des produits arachidières en particulier. Pour atteindre les objectifs de croissance prévus, le Sénégal est contraint d'accroître sa capacité d'exportation dont la contrepartie devrait lui servir à développer le secteur industriel. Mais cet accroissement des exportations sera effectué dans le cadre d'une double diversification qui aura pour rôle d'atténuer les effets de la dépendance vis-à-vis du marché mondial : il s'agit d'une part de la diversification des produits agricoles d'exportation, d'autre part de la diversification des sources d'approvisionnement et de la clientèle du commerce extérieur. La diversification agricole en vue de l'exportation, bien que très timide, avait déjà été amorcée lors des plans précédents. C'est ainsi qu'en 1974, la structure des exportations agricoles était la suivante :

.../...

Produits arachidières	=	75 ‰
Produits de la pêche	=	15 ‰
Coton	=	5 ‰
Produits animaux	=	1,5 ‰
Légumes	=	1,2 ‰
Divers	=	2,3 ‰
Total	=	100 ‰

2.22 LES OBJECTIFS SECTORIELS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour concrétiser les orientations fondamentales de la politique agricole, des objectifs de production ont été arrêtés pour toutes les cultures pendant les quatre années du plan. "L'objectif général est de stabiliser la production d'arachide à 1.200.000^T et, parallèlement à l'augmentation des autres produits d'exportation, de diversification et d'augmenter notablement le production alimentaire, et particulièrement céréalière, de façon à limiter, en 1985, les importations de riz et de farine de blé à 75.000^T"⁽¹⁾.

2.22.1 Les cultures pluviales

En partant d'une situation moyenne de base constituée par la moyenne des 3 dernières campagnes pour les superficies et la moyenne 1960 - 1974 pour les rendements, les objectifs de la production agricole pour l'année terminale du Ve Plan ont été fixés comme suit :

.../...

(1) Ve Plan, tome II, p. 21.

Tableau 13 : Objectifs globaux des productions agricoles pour les 4 années du Ve Plan - (cultures pluviales)

	(1.000 ha) (kg/ha) (1.000 T)	Moyenne de base	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
- arachide huilerie	Superficie	1.153	1.153	1.148	1.177	1.187
	Rendement	852	878	925	980	1.008
	Production	980	1.012	1.071	1.156	1.200
- mils et sorghos	Superficie	979	998	993	1.080	1.080
	Rendement	493	542	542	694	694
	Production	483	538	538	750	750
- coton	Superficie	39	48	51	55	55
	Rendement	1.005	1.100	1.150	1.200	1.200
	Production	39	53	59	66	66
- maïs	Superficie	49	51	55	70	87
	Rendement	866	1.100	1.200	1.600	1.700
	Production	42	58	64	111	148
- arachide de bouche	Superficie	25	47,5	59,5	70	70
	Rendement	855	922	934	937	937
	Production	21	43,8	55,6	63	63
- niébé	Superficie	65	74	74	79	79
	Rendement	271	278	273	297	297
	Production	18	20	20	23	23
- manioc	Superficie	34	38	38	44	44
	Rendement	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900
	Production	134	147	147	171	171

Source : Ve Plan.

.../...

les taux de croissance moyens annuels au cours du Ve Plan seraient les suivants :

Tableau 14 : Evolution annuelle des cultures pluviales au cours du Ve Plan

	Superficie	Rendement	Production
Arachide huilerie	0,7 %	4,3 %	5,2 %
Arachide de bouche	30 %	2,3 %	32 %
Mils et sorghos	2,5 %	9 %	12 %
Maïs	15 %	18 %	37 %
Coton	9 %	4,5 %	14 %
Niébé	5 %	2,3 %	6,3 %
Manioc	6,7 %	0 %	6,3 %

Source : Ve Plan.

Pour toutes les cultures pluviales, les objectifs sont donc très ambitieux. S'ils sont atteints, l'autosuffisance céréalière sera couverte à 97 % pour le mil et à plus de 150 % pour le maïs.

2.22.2 Les cultures irriguées

L'accroissement de la production de ces cultures répond aux préoccupations de l'Etat sénégalais qui vise à mieux asseoir son indépendance économique en diminuant considérablement les importations de riz, de tomate, de blé et sucre dont le coût grève lourdement le budget national (44 milliards en 1974).

Pour les 4 années du plan, les objectifs de production sont ainsi fixés :

.../...

Tableau 15 : Objectifs de production des cultures irriguées pour les 4 années du plan.

Cultures	(1000 ha) (kg/ha) (1000 T)	Moyenne de base	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Riz - paddy	Superficie	84	94	105	116	125
	Rendement	1.320	1.600	1.800	2.200	2.400
	Production	111	150	198	253	300
Canne à sucre	Superficie	5 ⁽¹⁾	-	-	-	9 ⁽²⁾
	Rendement	80.000	-	-	-	100.000
	Production	400	-	-	-	900
Blé	Superficie	66	-	-	-	-
	Rendement	272	-	-	-	-
	Production	0,18	4,45	12,4	19,3	28,7
Tomate industrielle	Superficie	1,250	-	-	-	-
	Rendement	-	-	-	-	-
	Production	29,7	75	90	90	90

Source : Ve Plan.

Pour les cultures irriguées, les objectifs sont beaucoup plus précis pour le riz que pour les autres dont on n'a pas fixé l'évolution de superficie et des rendements. Néanmoins l'évolution excomptée des productions est la suivante :

- 28 % en moyenne par an pour le riz
- 23 % " " " " la canne à sucre
- 32 % " " " " la tomate industrielle

Quant à la production de blé, elle sera multipliée par 155 en 1981.

Grâce à ces augmentations considérables de la production, le Sénégal compte assurer en 1981 :

- 56 % de ses besoins en riz
- 20 % " en blé

.../...

(1) M.D.R.H., Région du Fleuve Sénégal, Programme d'action à court et moyen termes et esquisse de schéma directeur, Dakar, 1976.

(2) Chiffres calculés selon les hypothèses du Ve Plan.

2.22.3 Les cultures fruitières et maraîchères

- En matière fruitière, les objectifs du Ve Plan sont les suivants :
- Augmenter la consommation de fruits per capita (de 15kg à 20 kg)
 - Réduire les importations de certains produits (agrumes, bananes).
 - Augmenter la production de fruits d'exportation (avocats, mangues).

Pour les cultures maraîchères, les objectifs consistent à améliorer et à augmenter la production en vue de satisfaire les besoins nationaux et d'accroître les exportations des produits de contre-saison.

Tableau 16 : Objectifs de la production maraîchère

	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Consommation totale (1000 T)	104	111	112	127
- dont oignons	29	30	32	33
- dont pommes de terre	17	18	19	20
Importation (1000 T)	25	22	18	13
- dont oignons	10	9	7	5
- dont pommes de terre	10	9	7	5
Exportations (1000 T)	17	20	23	25
Production nationale (1000 T)	96	109	124	139
- dont oignons	19	21	25	28
- dont pommes de terre	7	9	12	15
Superficie (ha)	5.500	5.800	6.100	6.200
Rendement (T/ha)	17,46	18,78	20,32	22,48

Source : Ve Plan.

A l'horizon du Ve Plan, les exportations maraîchères du Sénégal attendront 25.000 tonnes. Les importations seront réduites de moitié pour les pommes de terre et les oignons, et les importations totales ne représenteront plus que 10 % de la consommation totale de produits maraîchers.

2.23 LA PLACE DE LA CASAMANCE DANS LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE

Région agricole par excellence, la Casamance s'est vue attribuer un rôle de premier plan dans la stratégie du développement agricole du Ve Plan. C'est pourquoi, les projets retenus dans cette région devront entraîner des investissements dont le coût total s'élève à 12.965 millions de francs, soit 26,88 % du montant total des investissements prévus pour le secteur agricole. En 1980/81, la Casamance devrait être :

- La 2ème région productrice d'arachide d'huilerie (avec 14 % du total)
- La 2ème région productrice de mils et sorghos (avec 13,33 % du total)
- La 1ère région productrice de maïs (avec 30,28 % du total)
- La 1ère région productrice de coton (avec 44,39 % du total)
- La 1ère région productrice de riz (avec 51 % du total)

D'une façon générale, on peut donc avancer que le succès et le devenir de l'agriculture sénégalaise sont étroitement liés et dépendants du développement agricole de la Casamance.

2.24 LES MOYENS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU VE PLAN

2.24.1 Les structures d'intervention en milieu rural

Les sociétés régionales de développement constituent l'instrument essentiel de la politique agricole du Ve Plan. La S.A.E.D. au Fleuve, la SO.DE.VA. au Sine-Saloum, le SO.DE.FI.TEX au Sénégal-Oriental et la SOMIVAC en Casamance devront réaliser près de 83 % des investissements prévus pour le secteur agricole. L'action de ces sociétés est complétée par celle d'autres projets prévus dans le cadre d'autres sociétés ou des structures administratives d'intervention en milieu rural. L'ensemble de ces structures d'intervention encadreront 374.300 paysans, soit 22,44 % de la population active rurale du Sénégal en 1981.

2.24.2 La vulgarisation et le crédit agricole

Pour atteindre les objectifs de production, le Ve Plan a conçu un programme ambitieux de vulgarisation agricole. "Si le programme était réalisé, cela reviendrait à placer en 4 ans autant de semoirs, de houeuses et souleveuses qu'au cours des douze dernières années, autant d'U.C.A. qu'au cours des 15 dernières années, 50 % de charrettes de plus qu'au cours des douze dernières années"⁽¹⁾. Quant à la vulgarisation des engrais chimiques, elle passera de 104.300 tonnes en 1976/77 à 152.992 tonnes en 1980/81, soit une augmentation de 10 % en moyenne par an.

Pour faciliter l'équipement du monde rural, le crédit agricole sera assoupli et adapté aux besoins des masses paysannes.

2.24.3 La commercialisation, les prix, le stockage et la transformation des produits agricoles

Jusqu'à présent, seule la commercialisation de l'arachide était réellement organisée. Pour le Ve Plan, "la commercialisation des céréales devrait bénéficier des mêmes raffinements organisationnels que celle des arachides"⁽¹⁾. Quant à la politique des prix, elle devra tenir compte d'un nécessaire équilibre entre les cultures vivrières et les cultures de rente. Les disparités en matière des prix en faveur de ces dernières ont été un des obstacles fondamentaux de la production vivrière pour le marché national. En outre, pour encourager les cultures de diversification, leurs prix au producteur seront rendus assez incitatifs. C'est ainsi que le prix du coton-graine ne devrait pas tomber à moins de 123 % du prix de l'arachide, qui lui-même ne devrait pas se situer au-dessous de 200 % du prix de cession des engrais. Le stockage des produits vivriers sera organisé à tous les niveaux. La capacité de stockage devrait atteindre 130.000 tonnes à la fin du Ve Plan.

.../...

(1) Ve Plan, tome II, p. 27.

La transformation des produits agricoles sera envisagée à trois niveaux : au niveau des exploitations familiales par la vulgarisation des équipements appropriés, au niveau des groupements de producteurs pour une transformation semi-industrielle, et au niveau des unités industrielles de transformation. Un effort particulier sera déployé grâce à l'action de l'Institut Universitaire de Technologie, pour le traitement industriel du mil, afin de livrer sur le marché la farine et le couscous de mil.

2.24.4 La maîtrise de l'eau et les aménagements hydro-agricoles

Le récent cycle de sécheresse a permis de prendre davantage conscience de la fragilité de l'agriculture sénégalaise qui est totalement soumise aux aléas climatiques. Pour réduire au minimum les risques qui planent sur la production agricole, le Ve Plan prévoit de consentir un effort particulier pour la maîtrise de l'eau. L'irrigation, à partir des eaux de surface et des eaux souterraines, aura le double avantage suivant :

- Augmentation du revenu agricole par la possibilité de la culture de contre-saison.
- Augmentation de la production agricole surtout pour le riz et le blé dont la culture n'est possible qu'avec l'irrigation.

La maîtrise de l'eau sera accompagnée d'importants travaux d'aménagements hydro-agricoles qui permettront l'extension des superficies cultivables et obtention d'une productivité élevée.

L'importance accordée à la maîtrise de l'eau et aux aménagements hydro-agricoles se traduit, au niveau du Ve Plan, par l'enveloppe financière prévue pour ce domaine et qui s'élève à 26,144 milliards, soit 54,22% du total des investissements prévus pour le secteur agricole. En matière de politique agricole on peut donc dire que le Ve Plan est un Plan de développement des cultures irriguées.

2.24.5 La formation et la réorganisation du monde rural

A elles seules, les innovations techniques sont incapables de promouvoir le développement rural. Pour qu'elles soient efficaces, ces innovations doivent rencontrer un milieu humain ouvert au progrès, motivé, organisé et formé pour la maîtrise du développement économique. A cet égard, les Sociétés Régionales de Développement doivent agir comme des structures de formation et d'organisation des producteurs. A long terme, l'objectif visé est de promouvoir l'avènement d'un véritable pouvoir coopératif. Les paysans seront réorganisés dans le cadre des groupements de producteurs, des groupements villageois ou des anciennes coopératives rénovées. Leur formation sera assurée par l'alphabétisation fonctionnelle, l'animation rurale et la formation professionnelle rurale.

Selon le Ve Plan, une enveloppe financière de 3 milliards sera alloué au monde rural pour sa formation et sa réorganisation.

2.24.6 L'aménagement du Territoire et la protection de l'Environnement

Le développement économique et social ne peut être équilibré et harmonieux si on ne cherche pas à réduire et à supprimer les disparités interrégionales et intrarégionales. Or, à l'heure actuelle, la mise en valeur du Sénégal a eu comme conséquence principale l'aggravation des disparités de toutes sortes entre les différentes régions et entre le milieu urbain et le milieu rural. L'aménagement du Territoire, en organisant et en rationalisant l'implantation des grandes infrastructures et les équipements collectifs, amorcera une lutte efficace contre ces disparités qui pénalisent fortement le milieu rural.

La croissance économique ne devra pas aussi hypothéquer l'avenir par une exploitation anarchique des ressources naturelles. C'est pourquoi, la protection de l'Environnement sera une des grandes orientations du Ve Plan. Cette protection revêtira les formes suivantes :

- Lutte contre les pollutions de toutes sortes.
- Protection de la nature et des ressources naturelles par le reboisement.
- Assainissement des zones rurales.

3.24.7 Conclusion

Au vu de tous ces moyens dont l'Etat sénégalais compte user au cours du Ve Plan, on peut espérer que la stratégie du développement agricole du pays garde toutes ses chances de réussite. Théoriquement, toutes les dispositions sont prévues pour la croissance et la diversification de la production agricole, pour l'élévation du revenu agricole et pour l'amélioration réelle du niveau de vie des populations rurales.

2.25. LES PROGRAMMES D'ACTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU V^e PLAN.

La stratégie du développement agricole sera essentiellement menée par les sociétés régionales de développement et par la future Société Nationale d'Horticulture.

2.25.1. La S A E D

L'objectif principal de cet organisme reste l'intensification de la riziculture grâce aux aménagements hydro-agricoles. Durant le V^e Plan, la SAED s'attachera aussi à la diversification des cultures traditionnelles et à la promotion de la culture du blé et de la tomate industrielle.

Selon les prévisions, les superficies aménagées passeront de 10.000 à 33.000ha. Par rapport à la moyenne de base, la production du riz sera multipliée par 5,7, celle du blé par 9,5, celle de la tomate par 2,2, celle du maïs par 12,8.

En outre, la formation des cadres et des paysans sera officialisée avec l'ouverture d'un centre de formation et la SAED suscitera l'organisation du monde paysan pour la prise en charge du développement agricole.

2.25.2. La SODEVA

Durant le V^e Plan, la SODEVA approfondira son action d'encadrement des paysans et de diffusion du progrès technique dans le Bassin Arachidier. Elle devra aussi encourager la culture du tabac dont la production devrait atteindre 300 tonnes. Comme la SAED, la formation des cadres et des paysans occupera une place particulière.

2.25.3. La SODEFITEX

Dans le cadre d'une production agricole intégrée, la SODEFITEX a pour rôle de favoriser la diversification des cultures en direction du riz et du maïs au Sénégal Oriental, même si son objectif fondamental reste l'essor de la culture du coton. Pour la SODEFITEX, il s'agira de multiplier la production du maïs par 2,4, celle du riz par 3,7, et celle du coton par 1,6.

2.25.4. La SOMIVAC

La création de la SOMIVAC répond au souci de doter la Casamance d'une véritable structure de développement agricole intégré car, jusque-là, les divers projets qui opéraient dans la région menaient leurs actions de façon "anarchique" et non intégrée. L'objectif de la SOMIVAC, à court terme, consiste à coordonner et à intégrer toutes les actions des projets existants et à élaborer un schéma directeur du développement agricole de la Casamance.

A moyen et long terme, la SOMIVAC devra être le maître d'oeuvre effectif du développement agricole de la région, développement dont l'objectif sera d'assurer l'auto-suffisance alimentaire et l'augmentation du revenu des paysans grâce à une stratégie d'équilibre entre les cultures vivrières et les cultures de rente. Dans le courant du V^e Plan, il est prévu que l'essentiel des activités des projets de la SOMIVAC soit orienté vers la production du riz. Notons que c'est la Casamance qui devra fournir en 1981 la moitié de la production nationale du riz.

En Casamance maritime, il est prévu la construction d'un certain nombre de barrages anti-sel dont trois (Nyassia-Guidel, Bignona et Soun-grougrou) devraient être opérationnels au cours du V^e Plan/ Ces trois barrages devraient permettre l'aménagement de 10.000ha et la production de 26.000 tonnes de riz en 1981. En outre, le PIDAC devrait encadrer 3.000ha et produire 6.000 tonnes de riz.

En Moyenne Casamance, le Projet Rural de Sédhiou devrait doubler la production de riz en la portant à 34.000 tonnes en 1981.

La Haute Casamance n'a pas été retenue comme zone d'activité de la SOMIVAC. Ce sont la SODEFITEX et la SODAGRI qui y opéreront pour la production du riz et du coton essentiellement. La Haute Casamance produira 43.000 tonnes de riz en 1981, dont 25.000 par la SODAGRI et 18.000 par la SODEFITEX.

2.25.5. La Société Nationale Horticole

Le V^e Plan prévoit la création d'une Société Nationale Horticole qui mettra en oeuvre 2 séries de projets:

- un projet fruitier qui devait démarrer en 1977 et qui a pour objectif l'augmentation de la production de bananes, d'ananas et de mangues,

- 40 -
- plusieurs projets maraîchers qui doivent couvrir environ 100ha en plus des périmètres déjà existants. C'est grâce à l'action de ces projets et à l'encadrement du maraîchage traditionnel que le Sénégal compte réduire ses importations de 50% et accroître ses exportations de légumes de 47% en 1981.

2.25.6. Les autres projets

En plus de l'action des sociétés régionales et de la Société Horticole Nationale, le V° Plan prévoit la mise sur pied, ou la continuation, de certains projets spécifiques; les plus importants sont:

- le projet "Arachide de bouche" dont l'objectif est la production de 63.000 tonnes en 1981.
- le projet "STN II" qui doit installer 300 nouvelles familles dans la région du Sénégal Oriental.
- le projet "Stockage mil/maïs" qui doit assurer une capacité de stockage de 130.000 tonnes de céréales par la construction de magasins appropriés.
- le projet "Bas-Saloum" dont l'objectif est la promotion d'un développement hydro-agricole intégré sur près de 300ha.
- le projet "Zone semi-aride" qui devait être lancé en 1977 par la SODAGRI et qui opérera sur une centaine d'hectares dans la région de Louga.

2.26. L'ADEQUATION DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE AVEC LES PREOCCUPATIONS DU MONDE RURAL.

Dans le milieu rural, les préoccupations des populations sont de deux ordres: la satisfaction des besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc...) et la recherche d'une promotion à l'intérieur du système social.

2.26.1. La satisfaction des besoins essentiels

L'objectif primordial de toute société consiste d'abord à assurer sa survie. Cette survie dépend des conditions matérielles qui permettent aux populations d'exister physiquement et d'échapper aux effets de la famine et de la disette. La condition première est l'existence d'une agri-

- 4 -

culture de subsistance assez productive pour permettre le maintien en vie des populations. Dans le monde moderne, le monde rural sénégalais n'est plus capable d'assurer entièrement ses propres besoins. L'habillement et les produits artisanaux deviennent de plus en plus des articles manufacturés produits dans le cadre d'une économie monétaire.

A côté de la production vivrière, l'objectif du monde rural est de satisfaire ses besoins non vivriers par la pratique d'une agriculture marchande.

La politique agricole nationale du Sénégal, dont l'objectif fondamental a été depuis l'Indépendance la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire et le développement des cultures marchandes, s'est voulue dans les principes conforme aux aspirations profondes des populations rurales.

2.26.2. La promotion socio-économique

Une fois les besoins primaires assurés, apparaît l'objectif d'une promotion socio-économique. Les populations rurales visent alors une amélioration globale de leurs conditions de vie et aspirent notamment à :

- une augmentation réelle de leur revenu,
- une amélioration de leurs conditions sanitaires,
- une amélioration de leurs connaissances techniques et scientifiques,
- une augmentation des infrastructures et des équipements collectifs dans leur milieu,
- une préservation et une consolidation de leur identité socio-culturelle.

Là encore, en théorie, les objectifs de la politique agricole nationale sont identiques à ceux des populations rurales. D'ailleurs, il ne saurait en être autrement puisque l'Etat sénégalais, qui élabore cette politique agricole, demeure en principe l'incarnation du peuple dont il incarne les aspirations.

2.3. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE ET LA SATISFACTION DES BESOINS DU MONDE RURAL

Entre les principes des plans de développement et leur réalisation, surtout dans un pays sous-développé comme le Sénégal, économiquement et financièrement dépendant de l'extérieur, des décalages s'introduisent toujours qui empêchent la réalisation de plusieurs objectifs, surtout dans le

secteur agricole. Pire, on aboutit souvent à l'inverse des objectifs visés.

Nous avons déjà analysé les performances de la politique agricole nationale à travers les quatre premiers Plans quadriennaux du Sénégal¹. Malgré quelques acquis, l'ensemble du bilan est négatif. Les objectifs fondamentaux n'ont jamais été atteints et, à la veille du V^e Plan, :

- le déficit vivrier était considérable,
- le revenu agricole était en nette régression,
- la situation sanitaire et nutritionnelle des populations rurales était précaire,
- les disparités entre ville et campagne étaient accrues, et
- 80% au moins des masses rurales étaient analphabètes.

Les causes essentielles de cet échec relatif sont nombreuses et peuvent être classées sous plusieurs rubriques.

2.31. L'ETAT SENEGALAIS N'A PAS TOUJOURS LES MOYENS DE SA POLITIQUE AGRICOLE

Les financements prévus pour le secteur agricole ne sont jamais réalisés en totalité, comme le montrent les données suivantes:

REALISATION DES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE AU COURS DES II^e, III^e, IV^e PLANS SENEGALAIS (en milliards)

PLAN	PREVISIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	$\frac{C}{A} \times 100$	$\frac{C}{B} \times 100$
	INITIALES (A)	REAJUSTEES (B)	(C)		
II ^e	-	16,632	9,461	-	56,8
III ^e	33,481	25,063	13,500	40,3	55
IV ^e	24,821	47,561	23,646	95,2	49,7

Source: III^e, IV^e, V^e Plans.

1. Cf. page 11 à 21.

Sauf pour le IV^o Plan, le réajustement des investissements dans l'agriculture se fait en baisse. Et, malgré ces réajustements, les réalisations dépassent difficilement le seuil de 50%. On constate d'ailleurs que depuis le II^o Plan le taux de réalisations est en baisse constante, n'atteignant même pas les 50% pour le IV^o Plan.

2.32. LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE SONT TRIBUTAIRES DES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEURES

Pour réaliser les projets agricoles, l'Etat a surtout recours au financement international à travers l'aide bilatérale ou multilatérale. Selon les plans, la part prévue des sources extérieures de financement varie de 57 à 70%. Cette dépendance de l'agriculture vis-à-vis de l'extérieur comporte au moins deux contraintes majeures:

- le financement des projets devient aléatoire,
- les projets financiers doivent réunir certains critères.

Le critère dominant étant la rentabilité financière, les projets relatifs à l'autonomie vivrière et au mieux-être socio-culturel des masses rurales se trouvent souvent écartés.

2.33. LES STRUCTURES D'INTERVENTION EN MILIEU RURAL EXECUTENT RAREMENT LA POLITIQUE AGRICOLE PRECONISEE PAR LE PLAN

Il est aujourd'hui reconnu que les structures d'intervention relevant de l'administration sont rarement opérationnelles. Quant aux "Sociétés de développement", qui constituent de plus en plus les instruments de la politique agricole, elles appliquent rarement la politique agricole nationale qui vise à un développement rural intégré. L'intervention de ces sociétés se limite généralement à quelques secteurs des activités rurales.

D'une façon générale, chaque société privilégie une culture par rapport au reste des activités agricoles et les cultures de rente apparaissent favorisées dans l'ensemble. Ces sociétés souffrent d'autres lacunes bien mises en exergue par la SONED¹.

1. SONED, op. cit.

CHAMP D'INTERVENTION DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT AU SÉNÉGAL

Champs d'intervention ét. de dév.	Cultures de Rente	cultures vivrières	ensemble des activités culturelles	élevage	ensemble des activités agricoles	activités artisanales et extra-agricoles
SAED	oui	oui	?	non	non	non
SODEVA	oui	oui	un peu	par le seul biais de la traction bovine	non	non
SUN	oui	oui	oui	non	non	non
SODEFITEX	à 90%	début	non	un projet va démarrer	non	non
PRS-PIDAC	oui	oui	?	non	non	non

Source: SONED, «Synthèse comparative des structures du développement rural»
Dakar, Juillet 1977.

2.34. LA POLITIQUE AGRICOLE REPOSE SUR UNE DOUBLE EXIGENCE DIFFICILE A SATISFAIRE

Les objectifs de la politique agricole visent simultanément l'accroissement de la production des cultures de rente (arachide et coton) et des cultures vivrières. Dans l'économie agricole, les deux types de production sont complémentaires et concurrentes à la fois. Les cultures de rente excluent en principe la production d'un excédent céréalier pour le marché.

Un accroissement considérable de la production vivrière, au-delà du niveau de l'autosubsistance, implique que la valorisation des céréales rende ces dernières compétitives par rapport aux cultures de rente. Si une telle condition est remplie, on risque d'assister à la régression des cultu-

res de rente. Or cette alternative risque d'avoir des effets négatifs sur les recettes de l'Etat dont une grande partie provient des taxes à l'exportation.

2.35. LA PRODUCTION AGRICOLE EST TRIBUTAIRE DES ALEAS CLIMATIQUES

La série d'années de sécheresse que le Sénégal a connu ces dernières années a montré combien son agriculture était vulnérable aux aléas climatiques. Pendant la période de 1968 à 1973, les productions agricoles ont diminué de façon critique, réduisant à très peu de chose tous les objectifs de la politique agricole nationale. Cette fragilité de l'agriculture sénégalaise demeurera une constante tant qu'une politique efficace de maîtrise de l'eau n'est pas mise en pratique.

2.36. LE SURPLUS AGRICOLE EST ACCAPARE PAR L'ETAT ET LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES

Selon la Banque Mondiale, "Le secteur agricole fournit 25% des recettes d'exportations du pays, déduction faite du coût des inputs importés. De plus, il contribue directement, pour 20% environ, aux recettes budgétaires de l'Etat par le biais des taxes à l'exportation et des transferts à la caisse de stabilisation des prix. Dans la mesure où les pouvoirs publics ne consacrent que 10% des recettes de l'Etat à l'agriculture, il y a transfert net de fonds de l'agriculture au reste de l'économie"¹. Si ce transfert se justifie par le fait que l'agriculture doit constituer le secteur moteur de l'économie sénégalaise, il faudra alors admettre que le milieu rural est frustré du surplus qu'il produit. Cette frustration, dont les mécanismes ont été mis en évidence par la Banque Mondiale², fait apparaître une détérioration certaine du pouvoir d'achat des populations rurales, pouvoir d'achat qui de 1960 à 1973/74 aurait baissé de quelque 20%. Le surplus agricole prélevé par l'Etat est transféré à la caisse de Stabilisation et de Péréquation des Prix. Si les fonds de cette caisse per-

1. Banque Mondiale, République du Sénégal, Etude du secteur agricole, vol. I, 1974, p. 18.
2. Op. cit., PP. 20.25.

mettent de subventionner la production (2,7 F CFA par Kg d'arachides produit en 1973/74), ils sont surtout utilisés à subventionner les produits vivriers consommés pour la plus grande partie dans les centres urbains. En 1973/74, cette subvention était, selon la Banque Mondiale, de 4,5 milliards pour la consommation de l'huile d'arachide et de 5 milliards pour celle du riz. Ces opérations de la caisse de Stabilisation montrent clairement que les populations rurales du Sénégal, à travers le système des prix et de la commercialisation, voient chaque année le fruit de leurs efforts gratuitement distribué aux populations urbaines.

2.4. LES PERSPECTIVES DU V° PLAN ET LES REALITES AGRICOLES DU SENEGAL : L'EXEMPLE DE LA CASAMANCE

Dans les conditions actuelles, il nous est pratiquement impossible de dresser le bilan des réalisations agricoles du V° Plan. Ce Plan se trouve en sa deuxième année d'exécution, mais rares sont les documents qui font état de la campagne agricole 1977/1978. Aussi, notre appréciation de ce Plan ne reposera-t-elle que sur quelques indications d'ordre général.

2.41. LES OBJECTIFS DU PLAN SEMBLENT TROP AMBITIEUX.

Compte tenu des tendances passées, les objectifs de production en 1981, surtout en ce qui concerne les céréales, nous semblent démesurés.

2.42. LE SECTEUR AGRICOLE DEPEND DU FINANCEMENT EXTERIEUR

Les investissements prévus dans l'agriculture (48.216 millions) doivent être financés à 75,8% (36.575 millions) par des sources extérieures).

2.43. L'EXECUTION DE PLUSIEURS PROJETS SUBIT UN RETARD

Il en est ainsi par exemple pour les barrages hydro-agricoles en Casamance et pour la Société Nationale Horticole. Ces retards perturberont bien évidemment les résultats de ces projets.

2.44. LES RISQUES LIES AUX ALEAS CLIMATIQUES DEMEURENT

Si en 1978/1979 la pluviométrie a été satisfaisante, il n'en a pas été de même en 1977/1978 où le déficit pluviométrique a été catastrophique pour la production agricole.

2.5. L'AGRICULTURE CASAMANCAISE ET LES OBJECTIFS DU V° PLAN :

L'EXEMPLE DE LA RIZICULTURE

Selon le V° Plan, la Casamance devrait devenir l'une des premières régions agricoles du Sénégal en 1981¹. Les investissements prévus dans le secteur agricole de cette région s'élèvent à 12.965 millions de F CFA, soit 26,8% du total national. La plus grande partie de ces investissements sera orientée vers le développement des cultures irriguées, et notamment de la riziculture. L'enveloppe financière prévue aux aménagements hydro-agricoles, en dehors de ceux du PRS, du PIDAC, de la SODEFITEX et de la SODAGRI, s'élève déjà à plus de 6 milliards de F CFA. Les objectifs de production, pour 1981, sont les suivants:

OBJECTIFS DE LA PRODUCTION RIZICOLE EN CASAMANCE

PROJETS	début des travaux	Situation initiale 1976 / 77			Objectifs 1980 / 81		
		Sur- face (ha)	Rende- ment (T / ha)	Produc- tion (T)	Sur- face (ha)	Rendement moyen (T / ha)	Production (T)
<u>Casamance maritime</u>							
- Nyassia-Guidel	1977	-	-	-	6.000	2,7	16.000
- Bignona	1978	-	-	-	3.000	2,5	7.500
- Soungrougrou	études	-	-	-	1.000	2,5	2.500
- PIDAC	-	2.000	2	4.000	3.000	2	6.000
<u>Moyenne Casamance</u>							
- Sédhiou	-	5.000	3,4	17.000	14.800	2,3	34.000
<u>Haute Casamance</u>							
- SODEFITEX irrigué	1979	30	4	120	500	4	2.000
- SODEFITEX pluvial	-	3.000	2,5	8.700	6.500	2,5	16.000
<u>Cultures traditionnelles</u>							
-	-	55.000	1	55.000	35.000	1,25	44.000
<u>SENERIZ (SODAGRI)</u>							
-	1979	-	-	-	5.000	5	25.000
T O T A L		65.030	1,3	84.000	76.800	2	153.000

Source: V° Plan

Grâce à l'ensemble des projets prévus, la production rizicole sera presque multipliée par 2. Les superficies passeront de 65.000 ha en 1976/77 à 76.000 ha en 1980/81 dont plus de 50% seront directement encadrés par les projets.

Or, en fin 1978, la situation de la production est la suivante:

- Aucun des barrages prévus n'a encore été construit. L'aménagement des 10.000ha et la production des 26.000 tonnes de riz deviennent de ce fait une utopie pour 1981.
- L'année 1977/78 a été une année de sécheresse qui a considérablement affecté la riziculture. Ainsi le PRS n'a pu réaliser que 83% des superficies prévues, 85% des rendements et 71% de la production rizicole. Quant au PIDAC, la situation a encore été plus catastrophique. Sur 1294,02 ha encadrés, 673,89 ha seulement ont été productifs avec un rendement de 1,1 T/ha et une production totale de 783,99 tonnes. Par rapport à 1976/77, la baisse a été de 55% pour les rendements et de 83% pour la production.
- Indépendamment de la sécheresse, la production de la riziculture s'inscrit dans une tendance à la stagnation¹. Dans une zone comme la Basse Casamance où la culture du riz est l'activité dominante, on assiste même à un net recul de la riziculture².

En Moyenne Casamance où le PRS I avait enregistré de très bonnes performances, la riziculture semble marquer le pas depuis 1974 alors que l'hégémonie de l'arachide se consolide au fil des ans.

L'ensemble de ces phénomènes exige de tempérer l'optimisme des objectifs de la production rizicole en Casamance pour 1981. En outre, la stratégie du V° Plan reste discutable. En effet, la construction des barrages anti-sel demeure une question controversée parce qu'elle pose un certain nombre de problèmes:

- Un problème pédologique lié à l'acidification des terres,
- Un problème démographique lié à la disponibilité de la main d'oeuvre,
- Un problème économique lié à la rentabilité des barrages.

La SOMIVAC qui a commencé l'étude de ces différents problèmes recommande la prudence et considère que les barrages anti-sel ne constituent pas la meilleure alternative pour le court et le moyen terme. En réalité, la solution des barrages anti-sel repose sur hypothèse jamais démontrée: c'est

1. Cf. annexes statistiques, graphe N° 8.18.1.

2. Cf. annexes statistiques, graphes N° 8.12.1. et 8.14.1.

l'hypothèse du manque de terres comme goulot d'étranglement principal du développement de la riziculture. Les quelques études disponibles pour la Basse Casamance montrent au contraire que les contraintes principales de la riziculture, surtout sur terres de mangrove, sont d'ordre socio-économique. Il y a d'une part l'exode rural qui provoque une pénurie de main d'oeuvre, et d'autre part l'expansion des cultures de rente (arachide essentiellement) a tendance à bloquer la culture du riz au niveau de l'autosuffisance alimentaire des populations locales.

La problématique de la riziculture est une problématique économique par excellence. L'alternative à court et moyen terme peut se résumer à deux points:

- Si l'on veut atteindre l'autosuffisance alimentaire au niveau national, il faut que le riz devienne pour les paysans une culture de rente compétitive, présentant au moins les mêmes avantages économiques que les autres cultures de rente. Hausser le prix au producteur serait à cet égard un puissant stimulant.
- Dans les conditions de production actuelles, il vaudrait mieux s'orienter vers un encadrement dense des rizières douces et vers l'aménagement des petites vallées plutôt que de conquérir des rizières salées dont la production est fortement tributaire des aléas climatiques.

C'est seulement à long terme, quand la terre deviendra réellement un facteur de production rare, qu'il sera intéressant de récupérer les terres de mangroves par la construction de barrages anti-sel.

C'est cette stratégie de mise en valeur agricole qui semble avoir été adoptée dans le cadre du Schéma Directeur de la Casamance.

